

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 5 juin 2017 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

**Présences :** Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse et Hélène Laroche  
MM. Sylvain Jacques et Pierre Lavigne sous la présidence de Daniel Lafond, maire.

**Absence(s) :** M. Sylvain Baron

**Nombre de citoyens :** 14

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
  - a) Rapport du maire
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
  - a) Procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2017 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
  - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Mai 2017
  - b) Aide aux familles – Couches de coton
    - b.1) Remboursement
  - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
    - c.1) Remboursement (retiré)
  - d) Vente pour taxes – Modification
- 7) **Dossiers municipaux**
  - a) Gestion du personnel
    - a.1) Brigadières substituts
    - a.2) Convention collective 2016-2021 – Autorisation
  - b) Formation (s) – Autorisation
    - b.1) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Congrès 2017
    - b.2) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Les ententes de promoteurs
  - c) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Projet de loi 122; appui
  - d) Comité de patrimoine – Projet signature
    - d.1) Direction artistique et rédaction – Mandat

- d.2) Drapeaux – Achat
- e) Cercle des fermières

**8) Règlements municipaux**

- a) Règl. # 230-176.1 – Zones résidentielles/usages; modification
  - a.1) Règlement – Adoption
- b) Règl. # 230-177.1 – Article 3.8.8; murs, haies, clôtures; modification
  - b.1) Règlement – Adoption
- c) Règl. # 230-178.1 – Article 3.3.1.2; zones résidentielles; services professionnels; modification
  - c.1) Règlement – Adoption
- d) Règl. # 230-179.1 – Zones commerciales Cb3 et Cb7; usages; modification
  - d.1) Règlement – Adoption
- e) Règl. # 230-180 – Zones Ra22, Rb12 et Ag/R2; marge de recul avant
  - e.1) Projet # 1
  - e.2) Règl. # 230-180.1 – Avis de motion
- f) Règl. # 450 – Gestion des matières résiduelles; avis de motion

**9) Urbanisme – Dossiers**

- a) Comité consultatif d’urbanisme (23/05/2017) – Dépôt
- b) Dérogation(s) mineure(s)
  - b.1) D. Jacques, 55 des Spirées – Bâtiment accessoire
  - b.2) R. Cyr, 1905 rue des Bouleaux – Bâtiment accessoire
- c) S. Rajotte, 4690 Principale – Poulailier urbain
- d) Gestion F.M.J. s.e.n.c., 20-50 des Sureaux – Remises jumelées
- e) Permis de construction – Mai 2017 et comparatifs 2016-2017

**10) Urbanisme – PIIA**

- a) 9548521 CANADA inc., 1200 rang 5 de Wendover Sud – Construction; agrandissement
- b) Garderie Pomme aventure inc., 2280 route 122 – Rénovation

**11) Travaux publics**

- a) Comité des travaux publics (23/05/2017) – Dépôt
- b) Comité d’embellissement
  - b.1) Fleurs annuelles – Achat
  - b.2) Distribution d’arbres
- c) Inspection des bornes d’incendie 2017 – Mandat
- d) Gestion F.M.J. s.e.n.c., 20-50 des Sureaux – Modification de l’accès
- e) Tondeuse – Achat
- f) Lots 4 333 675 et 4 333 677 – Location 2017-2018
- g) Camion de déneigement – Saleuse et peinture
- h) MRC entente cours d’eau – Renouvellement

**12) Aqueduc/égout**

- a) Usine de traitement des eaux usées (UTEU) – Mise à niveau
  - a.1) Décomptes progressifs – Rapport (reporté)

- b) Plan directeur des égouts – Phase II volet 1 (Conduite de refoulement)
  - b.1) CPTAQ – Agronome/mandats
- c) Plan directeur des égouts – Phase II volet 2b (Courteau et al. – PP St-Louis)
  - c.1) Étude environnementale – Phase II; mandat
  - c.2) C.N. – Demande de permis et surveillance géotechnique
- d) Raccordement Drummondville
  - d.1) Servitudes – Travaux de déboisement; autorisation
- e) Motion spéciale

**13) Service incendie & sécurité publique**

- a) Appareils respiratoires – Achat
- b) Saint-Lucien – Desserte incendie
  - b.1) Entente 2005 – Abrogation
  - b.2) Entente révisée 2017
- c) Rapport des sorties – Mai 2017

**14) Office municipal d’habitation (OMH)**

- a) Procès-verbal – Dépôt
- b) Rapport financier 2016 – Dépôt

**15) Loisirs et Commandites**

- a) Société de l’aréna
  - a.1) Procès-verbal – Dépôt (reporté)
  - a.2) Système de réfrigération – Saison 2017-2018; orientation
  - a.3) Système de réfrigération – Demande de subvention; appui
  - a.4) Système de réfrigération – Demande de subvention
  - a.5) Système de réfrigération – Demande de subvention /conception de plan; mandat
  - a.6) Partenariat – Projet d’entente
- b) Bibliothèque
  - b.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
  - b.2) Assemblée générale annuelle – Représentant
- c) Camp d’été
  - c.1) Emplois supplémentaires – Autorisation
  - c.2) Formation animateurs supplémentaires
- d) Tournoi de golf – Édition 2017
- e) Petits entrepreneurs/activité – Parc Guévremont; autorisation
- f) Comité des nouveaux arrivants
- g) Embauche étudiant – Autorisation

**16) Certificat de disponibilité**

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-07/17

**17) Période de questions**

**18) Correspondance**

**19) Levée de l’assemblée**

## **2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

3654.06.17 Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **3. CONSEIL**

### **a) Rapport du maire**

- MRC – Comité de sécurité publique

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Laurin

- Remerciement pour l'installation de bancs dans le domaine St-Cyrille

## **5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION**

### **a) Procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2017 – Adoption**

3655.06.17 Sur proposition de Hélène Laroche  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **6. COMPTABILITÉ**

### **a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Mai 2017**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3656.06.17 Sur proposition de Hélène Laroche  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et remboursement des dépenses du mois de mai 2017, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats .....	Mai 2017 .....	111 834,81 \$
Déboursés directs .....	Mai 2017 .....	149 693,40 \$
Dépenses préautorisées .....	Mai 2017 .....	30 691,48 \$
Rémunération globale .....	Mai 2017 .....	80 196,06 \$
Remboursement des dépenses/Km ....	Mai 2017 .....	0,00 \$
<b>Total :</b>		<b>372 415,75 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Aide aux familles – Couches de coton**

**b.1) Remboursement**

Considérant l'énoncé de la résolution # 3480.12.16 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3657.06.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu de verser à titre de compensation municipale la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches de coton de mai 2017 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 788,62 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Poêle à bois – Achat/remplacement**

**c.1) Remboursement**

**(retiré)**

**d) Vente pour taxes – Modification**

3658.06.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu de remplacer l'énoncé de l'alinéa 3 de la résolution municipale # 3490.01.17 par le suivant :

« - de mandater le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à titre de représentant municipal lors des ventes pour taxes; »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. DOSSIERS MUNICIPAUX**

**a) Gestion du personnel**

**a.1) Brigadières substitués**

Considérant la procédure de remplacement et l'affichage faits en date du 29 novembre 2016 pour des postes de brigadiers(ères) remplaçants(es);

3659.06.17

Sur proposition de Annie Gentesse  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de retenir les services de mesdames Yannie Robidas et Diane Gagné à titre de brigadières – substitués pour un poste sur appel;
- que l'embauche de madame Yannie Robidas est rétroactive au 15 avril 2017;
- que la rémunération et les avantages applicables sont ceux prescrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**a.2) Convention collective 2016-2021 – Autorisation**

Considérant le rapport verbal fait par les membres du comité du personnel et la recommandation formulée par ce dernier;

3660.06.17

Sur proposition de Hélène Laroche  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité du personnel sur le dossier;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents relatifs à la convention collective 2016-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Formation(s) – Autorisation**

**b.1) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Congrès 2017**

**Résolution # 1 :**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par (pas d'appuyeur)

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (873,81 \$/pers. taxes incluses) et autres frais inhérents au dossier pour le maire et deux conseillers ainsi que pour le directeur général au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en septembre 2017;
- le cas échéant, d'acquitter les frais de déplacement et de repas pour le directeur des travaux publics et les conseillers intéressés à y participer pour la visite du salon des exposants tenu dans le cadre du congrès.

LE PROJET DE RÉSOLUTION EST RETIRÉ FAUTE D'APPUI

**Résolution # 2 :**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3661.06.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (873,81 \$/pers. taxes incluses) et autres frais inhérents au dossier pour le maire et tous les conseillers disponibles ainsi que pour le directeur général au

congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en septembre 2017;

- le cas échéant, d'acquitter les frais de déplacement et de repas pour le directeur des travaux publics et les conseillers intéressés à y participer pour la visite du salon des exposants tenu dans le cadre du congrès.

(Contre : Mme Marthe Garneau et M. Daniel Lafond)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

**b.2) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Les ententes de promoteurs**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3661a.06.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (51,73 \$ taxes incluses) pour la directrice générale adjointe, à la conférence Web sur les ententes de promoteurs donnée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 8 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Projet de loi 122; appui**

Considérant que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

Considérant qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

Considérant que donner plus d'autonomie et plus de pouvoir aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir, non seulement du milieu municipal mais aussi pour le futur des régions du Québec;

Considérant que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

Considérant que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

Considérant que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par (pas d'appuyeur)

Il est résolu :

- de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;
- de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

LE PROJET DE RÉSOLUTION EST RETIRÉ FAUTE D'APPUI

**d) Comité de patrimoine – Projet signature**

**d.1) Direction artistique et rédaction - Mandat**

Considérant l'énoncé de la résolution # 3258.05.16 concernant la nouvelle signature – Logo municipal;

Considérant le rapport fait par monsieur Lavigne, comité patrimoine, sur la direction artistique et la rédaction;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3662.06.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu de retenir la proposition faite par Morin Communications Marketing concernant une banque d'heures pour la direction artistique et la rédaction, et ce, selon les termes et conditions de l'offre de service en date du 23 mai 2017 et pour un montant de 517,39 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d.2) Drapeaux – Achat**

Considérant l'énoncé de la résolution # 3662.06.17 concernant le mandat pour la direction artistique et la rédaction;

Considérant le rapport fait par monsieur Lavigne, comité patrimoine, sur l'achat de drapeaux;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3663.06.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu de retenir la proposition faite par l'Étendard pour l'achat de quatre drapeaux, et ce, selon les termes et conditions de l'offre présentée le 29 mai 2017 pour un montant de 561,07 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



**e) Cercle des fermières**

Considérant les informations transmises par madame Annie Gentesse quant aux demandes formulées par le cercle des fermières pour une relocalisation des activités ou une réorganisation des locaux occupés et l'ajout du service Wifi;

Considérant la contribution financière de la municipalité en termes de prêt de locaux, de chauffage et autres services;

Considérant que la municipalité ne reçoit pas les procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration;

Considérant que lesdits procès-verbaux permettront à la municipalité de mieux connaître les besoins et les projets de l'organisme afin de les arrimer avec les orientations municipales;

3664.06.17

Sur proposition de Annie Gentesse  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'informer le conseil d'administration que la municipalité :

- demande à avoir copies des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration pour les années 2016 et 2017;
- de reporter les discussions sur la réorganisation/relocalisation et le service Wifi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

**a) Règl. # 230-176.1 – Zones résidentielles/usages; modification**

**a.1) Règlement – Adoption**

Considérant le résultat de la procédure de demande d'approbation référendaire faite dans le dossier (réf. : p.-v. demande d'approbation référendaire 26/05/2017);

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 26 mai 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que le directeur général mentionne que ce règlement a pour objet de préciser la liste des usages résidentiels permis à l'intérieur des zones résidentielles de type Rb ainsi que dans les zones commerciales de type Ca et Cb;

Considérant l'avis de motion donné le 6 février 2017;

3665.06.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 230-176.1, lequel a pour objet de préciser la liste des usages résidentiels permis à l'intérieur des zones résidentielles de type Rb ainsi que dans les zones commerciales de type Ca et Cb du secteur village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Règl. # 230-177.1 – Article 3.8.8; murs, haies, clôtures; modification**

**b.1) Règlement – Adoption**

Considérant le résultat de la procédure de demande d'approbation référendaire faite dans le dossier (réf. : p.-v. demande d'approbation référendaire 26/05/2017);

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 26 mai 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que le directeur général mentionne que ce règlement a pour objet de modifier les dispositions de l'article 3.8.8 du règlement de zonage # 230 concernant les murs, les clôtures et les haies, et ce, de manière à préciser les matériaux pouvant être utilisés comme parement de clôture et ceux qui sont prohibés dans les zones résidentielles;

Considérant l'avis de motion donné le 6 février 2017;

3666.06.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 230-177.1, lequel a pour objet de modifier les dispositions de l'article 3.8.8 du règlement de zonage # 230 concernant les murs, les clôtures et les haies, et ce, de manière à préciser les matériaux pouvant être utilisés comme parement de clôture et ceux qui sont prohibés dans les zones résidentielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Règl. # 230-178.1 – Article 3.3.1.2; zones résidentielles; services professionnels; modification**

**c.1) Règlement – Adoption**

Considérant le résultat de la procédure de demande d'approbation référendaire faite dans le dossier (réf. : p.-v. demande d'approbation référendaire 26/05/2017);

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 26 mai 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que le directeur général mentionne que ce règlement a pour objet de préciser les usages secondaires permis dans les zones résidentielles, notamment en ce qui concerne les services professionnels, personnels ou d'affaires;

Considérant l'avis de motion donné le 3 avril 2017;

3667.06.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 230-178.1, lequel a pour objet de préciser les usages secondaires permis dans les zones résidentielles, notamment en ce qui concerne les services professionnels, personnels ou d'affaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Règl. # 230-179.1 – Zones commerciales Cb3 et Cb7; usages; modification**

**d.1) Règlement – Adoption**

Considérant le résultat de la procédure de demande d'approbation référendaire faite dans le dossier (réf. : p.-v. demande d'approbation référendaire 26/05/2017);

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 26 mai 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que le directeur général mentionne que ce règlement a pour objet de préciser les usages permis dans les zones commerciales Cb3 et Cb7, notamment en ce qui concerne la réparation de véhicules et équipements récréatifs et l'exploitation d'une compagnie de déménagement;

Considérant l'avis de motion donné le 3 avril 2017;

3668.06.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 230-179.1, lequel a pour objet de préciser les usages permis dans les zones commerciales Cb3 et Cb7, notamment en ce qui concerne la réparation de véhicules et équipements récréatifs et l'exploitation d'une compagnie de déménagement.

Contre : S. Jacques et Hélène Laroche

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

**e) Règl. # 230-180 – Zones Ra22, Rb12 et Ag/R2; marge de recul avant**

**e.1) Projet # 1**

Dépôt du projet de règlement # 230-180, lequel a pour objet de modifier la délimitation de la zone agricole mixte Ag/R2 et des zones résidentielles Ra16, Ra17, Ra18, Ra32 et Ra35 telles que définies au plan de zonage (feuillet # 2) du règlement de zonage # 230, de créer à même la zone agricole mixte Ag/R2 la zone résidentielle Ra39, de modifier les dispositions de l'article 3.3.3 de ce même règlement pour permettre une marge de recul avant de six (6) mètres dans les zones résidentielles Ra22, Ra39, Rb 12 et Ag/R2 et de modifier la grille des usages associée à ces zones.

3669.06.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 230-180;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC;

- de soumettre le projet de règlement à la consultation publique et, si requis, au processus d'approbation référendaire, si l'avis préliminaire de la MRC est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e.2) Règl. # 230-180.1 – Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 230-180.1, lequel a pour objet de modifier la délimitation de la zone agricole mixte Ag/R2 et des zones résidentielles Ra16, Ra17, Ra18, Ra32 et Ra35 telles que définies au plan de zonage (feuillet # 2) du règlement de zonage # 230, de créer à même la zone agricole mixte Ag/R2 la zone résidentielle Ra39, de modifier les dispositions de l'article 3.3.3 de ce même règlement pour permettre une marge de recul avant de six (6) mètres dans les zones résidentielles Ra22, Ra39, Rb 12 et Ag/R2 et de modifier la grille des usages associée à ces zones.

**f) Règl. # 450 – Gestion des matières résiduelles; avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Annie Gentesse de l'adoption prochaine du règlement # 450, lequel a pour objet de préciser les règles encadrant l'enlèvement, la disposition, le recyclage et le compostage des matières résiduelles produites sur le territoire de Saint-Cyrille-de-Wendover.

**9. URBANISME – DOSSIERS**

**a) Comité consultatif d'urbanisme (23/05/2017) – Dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 23 mai 2017 est fait.

**b) Dérogation(s) mineure(s)**

**b.1) D. Jacques, 55 des Spirées – Bâtiment accessoire**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 20.04.17);

Considérant l'assemblée publique de consultation du 5 juin 2017.

3670.06.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu d'accorder la dérogation mineure autorisant la réduction de la marge latérale droite d'un bâtiment accessoire à être construit à deux (2) mètres au lieu de huit (8) mètres, et ce, tel que prescrit au règlement régissant les normes d'implantation, pour la propriété sise au 55 des Spirées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b.2) R. Cyr, 1905 rue des Bouleaux – Bâtiment accessoire**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 32.05.17);

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme à la réglementation municipale;

3671.06.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité ne donnera pas suite à la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) S. Rajotte, 4690 Principale – Poulailler urbain**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 30.05.17);

Considérant les discussions menées en séances préparatoires;

3672.06.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'entreprendre les procédures afin de modifier la réglementation municipale pour permettre la garde des poules en milieu urbain.

(Contre : M. Sylvain Jacques)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

**d) Gestion F.M.J. s.e.n.c., 20-50 des Sureaux – Remises jumelées**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3323.07.16 concernant l'implantation de remises jumelées dans la zone résidentielle Ra36;

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 31.05.17);

3673.06.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;

- d'entreprendre les procédures de modification du règlement de zonage pour permettre l'implantation de remises jumelées dans la zone résidentielle Rb11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Permis de construction – Mai 2017 et comparatifs 2016-2017**

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de mai 2017 et du comparatif avec l'année 2016 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

**10. URBANISME - PIIA**

**a) 9548521 CANADA inc., 1200 rang 5 de Wendover Sud – Construction; agrandissement**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 28.05.17);

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

3674.06.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité autorise la construction et l'agrandissement d'un bâtiment industriel et commercial, pour la propriété sise au 1200 rang 5 de Wendover Sud, et ce, tel que proposé;
- que l'autorisation demeure conditionnelle au dépôt d'information concernant l'aménagement paysager, le stationnement et l'éclairage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Garderie Pomme aventure inc., 2280 route 122 – Rénovation**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 29.05.17);

3675.06.17

Sur proposition de Hélène Laroche  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité autorise les travaux de rénovation de la façade du bâtiment sis au 2280 route 122, et ce, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **11. TRAVAUX PUBLICS**

### **a) Comité des travaux publics (23/05/2017) – Dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité des travaux publics en date du 23 mai 2017 est fait.

### **b) Comité d'embellissement**

#### **b.1) Fleurs annuelles – Achat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3676.06.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu de retenir la proposition du centre horticole Foliflor senc pour l'achat de fleurs annuelles, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 2 juin 2017, et pour un montant de 2 322,50 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **b.2) Distribution d'arbres**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3677.06.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'accepter la proposition du centre horticole Foliflor senc pour l'achat de cinquante (50) arbres à distribuer, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 2 juin 2017, et pour un montant de 4 405,84 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **c) Inspection des bornes d'incendie 2017 – Mandat**

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 23/05/2017, p. 2);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3678.06.17

Sur proposition de Annie Gentesse  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'accepter l'offre de service de la firme Aqua Data inc. pour l'inspection et l'évaluation hydraulique des bornes d'incendie, et ce, selon les conditions de l'offre datée du 26 avril 2017 et pour un montant de 2 483,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Gestion F.M.J. s.e.n.c., 20-50 des Sureaux – Modification de l'accès**

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 23/05/2017, p. 2);

3679.06.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité des travaux publics sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité ne donnera pas suite à la demande de changement à la réglementation actuelle concernant la largeur d'une entrée résidentielle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**e) Tondeuse – Achat**

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 23/05/2017, p.2);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3680.06.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'accepter la proposition de Les équipements JA pour l'achat d'une tondeuse Kubota, modèle RCK72R-F36, au montant de 5 173,87 \$ (taxes incluses).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**f) Lots 4 333 675 et 4 333 677 – Location 2017-2018**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 2299.09.13 concernant la location du lot 4 333 725 rang 4 de Simpson;

Considérant que le bail actuel du lot 4 333 725 prend fin le 30 avril 2019;

Considérant les discussions menées par le directeur des travaux publics avec monsieur Yannik Flibotte, locataire du lot 4 333 725;

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 23/05/2017, p.2 et p.3);

3681.06.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- de louer à monsieur Yannik Flibotte les lots 4 333 675 et 4 333 677 appartenant à la municipalité, et ce, sur la base des termes et conditions du bail prenant fin le 30 avril 2019, et pour un montant de 1 050 \$ (taxes incluses);



- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**g) Camion de déneigement – Saleuse et peinture**

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 23/05/2017, p.3);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3682.06.17 Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'autoriser une dépense estimée à 23 000 \$ (taxes incluses) pour l'achat d'un épandeur 10 roues neuf ou usagé;
- d'autoriser le remplacement de la boîte saleuse et la peinture du camion 2003-10 pour un montant estimé à 20 700 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**h) MRC entente cours d'eau – Renouvellement**

3683.06.17 Sur proposition de Hélène Laroche  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'accepter le protocole d'entente intermunicipale concernant les services d'une personne désignée en matières de cours d'eau, tel que proposé par la MRC Drummond en date du 12 mai 2017;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12. AQUEDUC / ÉGOUT**

**a) Usine de traitement des eaux usées (UTEU) – Mise à niveau**

**a.1) Décomptes progressifs – Rapport (reporté)**

**b) Plan directeur des égouts – Phase II volet 1 (Conduite de refoulement)**

**b.1) CPTAQ – Agronome/mandats**

Considérant les demandes d'autorisations présentées à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour le passage d'une conduite de refoulement sur les lots 4 333 731 et 4 333 739;

Considérant l'avis préliminaire favorable reçu;

Considérant que la CPTAQ exige que les travaux d'implantation de la conduite de refoulement sanitaire sur les différents lots soient faits sous la surveillance d'un agronome;

Considérant le certificat de disponibilité C-07/17 émis;

3684.06.17

Sur proposition de Annie Gentesse  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'accepter la proposition de la firme Les consultants G. Villeneuve inc. pour la surveillance des travaux sur le lot 4 333 731, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 30 mai 2017, et pour un montant maximal estimé à 24 808,15 \$ (taxes incluses);
- d'accepter la proposition de la firme Les consultants G. Villeneuve inc. pour la surveillance des travaux sur le lot 4 333 739, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 30 mai 2017, et pour un montant maximal estimé à 20 665,60 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Plan directeur des égouts – Phase II volet 2b (Courteau et al. – PP St-Louis)**

**c.1) Étude environnementale – Phase II; mandat**

Considérant l'énoncé des résolutions municipales # 3469.12.16 et # 3616.04.17 concernant le mandat octroyé à la firme Terrapex pour l'évaluation environnementale phase I;

Considérant la recommandation de Terrapex d'une étude d'évaluation environnementale de phase II sur certains sites;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3685.06.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition de Terrapex pour la réalisation d'une caractérisation environnementale - phase II, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 4 mai 2017, et pour un montant de 6 093,68 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c.2) C.N. – Demande de permis et surveillance géotechnique**

Considérant les démarches faites par WSP Canada Inc. auprès du C.N. pour le passage d'une conduite de refoulement des eaux usées (usine de traitement des eaux usées) sous la voie ferroviaire au point militaire 92.92 de la subdivision Drummondville;

Considérant les exigences du Canadien National;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3686.06.17

Sur proposition de Annie Gentesse  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de verser au Canadian National la somme de 689,85 \$ (taxes incluses) pour couvrir les frais de contrat en lien avec l'installation d'une conduite de refoulement des eaux usées;
- de verser au Canadian National la somme de 2 299,50 \$(taxes incluses) pour couvrir les frais d'ingénierie et de demande de permis;
- de verser au Canadian National un montant estimé de 23 000 \$ (taxes incluses) pour couvrir les frais d'un surveillant/consultant géotechnique mandaté par le Canadian National;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

(Contre : Mme Marthe Garneau)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

**d) Raccordement Drummondville**

**d.1) Servitudes – Travaux de déboisement; autorisation**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3545.02.17 concernant le déboisement d'une partie du lot # 4 352 520 (N. Coté et al.);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3687.06.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser le paiement d'une somme de 6 342,02 \$ à Les entreprises Forestières S. Joyal pour les travaux supplémentaires en lien avec le déboisement d'une partie du lot # 4 352520 (N. Coté et al.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Motion spéciale**

Madame Laroche demande que soit inscrite au procès-verbal une mention de félicitations pour le travail réalisé dans le cadre de la demande au programme FEPTEU par le personnel impliqué.

**13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**a) Appareils respiratoires – Achat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3688.06.17

Sur proposition de Pierre Lavigne  
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu de retenir la proposition de l'Arsenal pour l'achat de deux (2) appareils respiratoires avec quatre (4) cylindres pour un montant de 20 925,45 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Saint-Lucien – Desserte incendie**

**b.1) Entente 2005 – Abrogation**

Considérant l'énoncé de l'article 18 de l'entente de services relatif à la procédure associée au non-renouvellement de ladite entente;

Considérant qu'il y a lieu de revoir les conditions associées à la desserte incendie d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Lucien;

3689.06.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'informer la municipalité de Saint-Lucien que :

- la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover ne renouvellera pas pour l'année 2018 l'entente de services pour la desserte incendie sous sa forme actuelle;
- l'entente de 2005 et ses amendements prendront fin au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b.2) Entente révisée 2017**

3690.06.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter telle que présentée l'entente révisée de fourniture de services relative à la protection contre les incendies;
- de la soumettre à la municipalité de Saint-Lucien pour analyse et, le cas échéant, signature;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents à l'entente de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Rapport des sorties – Mai 2017**

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de mai 2017 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

#### **14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

##### **a) Procès-verbal du 26/04/2017 – Dépôt**

Dépôt du procès-verbal du conseil de l'Office municipal d'habitation (OMH) en date du 26 avril 2017 est fait.

Monsieur Jacques en fait le résumé.

##### **b) Rapport financier 2016 – Dépôt**

Dépôt du rapport financier annuel de l'Office municipal d'habitation (OMH) au 31 décembre 2016 est fait. Monsieur Jacques en fait le résumé.

Copie est remise aux membres du conseil.

#### **15. LOISIRS & COMMANDITES**

##### **a) Société de l'aréna**

###### **a.1) Procès-verbal – Dépôt (reporté)**

###### **a.2) Système de réfrigération – Saison 2017-2018; orientation**

Considérant les conclusions de l'étude de faisabilité pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna (réf. résol. municipale # 3587.03.17);

Considérant le rapport fait par le directeur général concernant les délais associés à la confirmation d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

Considérant que l'acquisition et l'installation du système de réfrigération sera probablement faite en 2018 seulement;

Considérant que le système actuel ne peut être utilisé et que la saison 2017–2018 de location de la glace est compromise;

Considérant que des solutions temporaires, notamment par la location de système de réfrigération sur remorque peuvent être mises en place pour assurer le maintien de la saison 2017–2018;

Considérant que la Société de l'aréna n'a pas les liquidités pour couvrir une telle dépense;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3691.06.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu d'informer le conseil d'administration de la Société de l'aréna que :

- la municipalité assumera la dépense reliée à la location et l'installation d'un système de réfrigération pour la saison 2017-2018;
- la sélection du soumissionnaire à retenir devra suivre les règles d'attribution des contrats municipaux;
- la Société devra s'assurer que ladite installation ne modifiera pas les équipements existants ni le bâtiment;
- le cas échéant, la Société devra rembourser à la municipalité toutes sommes ou remboursement reçus en lien avec les dépenses de location;
- le tout demeure conditionnel à la conclusion d'une entente de partenariat sur la gestion de l'équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**a.3) Système de réfrigération – Demande de subvention; appui**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3650.05.17 concernant la réalisation d'une étude de faisabilité et la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) par la Société de l'aréna;

3692.06.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover appuie le projet de la Société de l'aréna pour le remplacement du système de réfrigération, et ce, afin que celle-ci puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**a.4) Système de réfrigération – Demande de subvention**

3693.06.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover autorise la présentation du projet de remplacement du système de réfrigération au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling;
- que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

- que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover désigne monsieur Mario Picotin, directeur général, ou madame Lucie Roberge, directrice générale adjointe, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**a.5) Système de réfrigération – Demande de subvention / conception de plan; mandat**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3650.05.17 concernant la réalisation d'une étude de faisabilité et la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) par la Société de l'aréna;

Considérant que la participation municipale demeure conditionnelle à la conclusion d'une entente de partenariat sur la gestion de l'équipement;

Considérant la date limite pour la présentation d'une demande d'aide financière soit le 18 août 2017;

Considérant que le mandat donné par la Société de l'aréna à la firme JPM inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité inclut la présentation d'une demande d'aide financière au programme du MELS;

Considérant que, suite aux discussions menées avec le Ministère, la demande d'aide doit inclure des plans de conception et que des frais supplémentaires pour leur réalisation sont à prévoir;

3694.06.17

Sur proposition de Sylvain Jacques  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'autoriser le directeur général à conclure avec la Société de l'aréna et monsieur Jean-Philippe Morin de la firme JPM consultant inc. un contrat pour la réalisation de plans de conception, et ce, pour un montant maximal de 24 999 \$ (taxes incluses);
- qu'à défaut d'entente, la procédure pour un appel d'offres sur invitation soit entreprise;
- que rapport soit fait à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Bibliothèque**

**b.1) Procès-verbal – Dépôt** (retiré)

**b.2) Assemblée générale annuelle – Représentant**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3695.06.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu d'acquitter les frais de déplacement de mesdames Hélène Laroche et Marie-Claude Dufresne, et ce, à titre de représentantes municipales à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie prévue le 2 juin à Yamachiche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Camp d'été**

**c.1) Emplois supplémentaires – Autorisation**

Considérant l'énoncé des résolutions municipales # 3553.02.17 et # 3589.03.17 concernant la mise en place d'un camp de jour pour la saison 2017;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3652.05.17 concernant l'embauche de deux étudiants pour le camp de jour;

Considérant le nombre d'inscriptions et les obligations de la municipalité en terme de surveillance pour les volets service de garde et camp de jour;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3696.06.17

Sur proposition de Hélène Laroche  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'autoriser l'embauche de madame Valérie Martel à titre de chef animatrice pour le camp de jour, et ce, au salaire 12 \$ l'heure;
- d'autoriser l'embauche de deux étudiants(es) supplémentaires à titre d'animateur pour le camp de jour, et ce, au salaire minimum;
- d'autoriser la directrice générale adjointe ou la coordonnatrice en loisir, à signer pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c.2) Formation animateurs supplémentaires**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3653.05.17 concernant la formation des animateurs pour le camp de jour;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3696.06.17 concernant l'embauche de deux animateurs supplémentaires;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3697.06.17

Sur proposition de Hélène Laroche  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :



- d'acquitter les frais d'inscription (91,98 \$/pers.) et les frais de déplacement inhérents au dossier pour deux animateurs supplémentaires à la formation "Animation de camp de jour" donnée par Loisir Sport Centre-du-Québec qui se tiendra les 9 et 10 juin 2017 au Centre Noé-Tourigny à Sainte-Eulalie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Tournoi de golf – Édition 2017**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3698.06.17 Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (90 \$/pers.) et autres dépenses inhérentes pour les personnes intéressées parmi les membres du conseil ou le personnel de la municipalité à s'inscrire à l'Omnium St-Cyrille qui se tiendra le 21 juillet 2017 au Club de golf et Curling de Drummondville;
- d'acquitter les frais pour le souper (35 \$/pers.) pour le directeur général, la coordonnatrice des loisirs et les autres personnes, membres du conseil ou du personnel municipal intéressés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Petits entrepreneurs/activité – Parc Guévremont; autorisation**

3699.06.17 Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu d'informer les requérants :

- que la municipalité autorise la tenue d'une activité dans le cadre du programme "petits entrepreneurs" dans le stationnement du parc Guévremont le 17 juin 2017 de 8 h à 17 h;
- que la municipalité n'est pas responsable des pertes ou dommages pouvant survenir lors de l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**f) Comité des nouveaux arrivants**

Considérant la demande d'aide financière faite par le comité des nouveaux arrivants;

Considérant les informations reçues par la directrice générale adjointe quant aux frais bancaires payés à la caisse populaire;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3700.06.17 Sur proposition de Annie Gentesse  
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu de verser au comité des nouveaux arrivants la somme de 250 \$ pour financer les frais bancaires annuels et les frais de démarrage de l'édition 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**g) Embauche étudiant – Autorisation**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-07/17 émis;

3701.06.17

Sur proposition de Marthe Garneau  
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'autoriser l'embauche d'un étudiant, 40 heures par semaine, pour huit (8) semaines, et ce, au salaire minimum;
- que le temps de travail de ce dernier sera partagé entre la surveillance et l'entretien du Dek hockey ainsi que des équipements associés du parc Guévremont et le soutien des employés des travaux publics;
- d'autoriser la directrice générale adjointe ou le directeur des travaux publics, à signer pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ**

**a) Certificat de disponibilité des crédits C-07/17**

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisé à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre afin de couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 5 juin 2017

Lucie Roberge  
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Blanchet

- Règl. # 230-178.1/Remerciement

M. Laurin

- Abattoir : information et suivi

**18. CORRESPONDANCE**

Le dépôt de la correspondance est fait.

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 24.

Signé :

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe